

# FICHE D'INSCRIPTION & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Saison 2025/2026

133 rue Roger SALENGRO  
59260 HELLEMES-LILLE  
06 60 41 89 62  
imaginairecompagnie@gmail.com  
www.imaginairecompagnie.fr



**Fiche d'inscription à renvoyer par mail à [imaginairecompagnie@gmail.com](mailto:imaginairecompagnie@gmail.com)  
ou par voie postale (133 rue Salengro 59260 Hellemmes-Lille)**

**Pour finaliser votre inscription à l'atelier, nous vous invitons à prendre connaissance du règlement intérieur (pages 2 & 3) et à le signer conjointement avec la fiche d'inscription.**

**Pour participer à une séance d'essai, il est nécessaire d'avoir reçu un mail de confirmation de l'association. Merci de bien vouloir attendre cette confirmation avant de vous présenter à l'atelier.**

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Mail

Expériences théâtrales ou artistiques :

Attentes particulières ou objectifs spécifiques :

Date : \_\_ / \_\_ / 2025    Signature :

Je souhaite participer à une séance d'essai pour l'atelier :

**OU**

Je m'inscris pour la saison 2025/2026 à l'atelier :



Entourez les options choisies :

\* **PRATIQUE THÉÂTRALE**

- mardi de 18h00 à 20h00 (hors vacances scolaires)

\* **DÉCOUVERTE DE SOI par l'impro**

- mardi de 20h15 à 22h15 (hors vacances scolaires)

\* **DÉCOUVERTE DE SOI par l'impro**

- samedi de 14h00 à 19h00 (suivant planning ci-dessous :)

20 septembre, 11 octobre, 8 & 29 novembre et 13 décembre 2025  
10 & 31 janvier, 14 février, 7 mars, 4 avril, 2 & 23 mai, 20 juin 2026

**TARIFS de l'ATELIER :**

345 euros pour la période  
du 16 septembre 2025 au 30 juin 2026

**Le paiement de la séance d'essai est à joindre à la fiche d'inscription ou à effectuer en même temps que l'inscription. Merci..**

**TARIFS SÉANCE D'ESSAI :**

Ateliers du mardi : 15 euros

Atelier du samedi : 55 euros

En cas d'inscription à l'année, cette somme vous sera remboursée.

**Moyens de paiement :**

\* **CHÈQUE** à l'ordre de Imaginaire compagnie

\* **ESPÈCES**

\* **VIREMENT :**

**IMAGINAIRE COMPAGNIE**

**IBAN : FR76 3000 3028 9800 0500 3238 401**

**BIC : SOGEFRPP**



# Règlement intérieur des ateliers de l'association Imaginaire Compagnie

www.imaginairecompagnie.fr  
133, rue Salengro - 59260 HELLEMES-LILLE

**Saison 2025/2026**

## INSCRIPTION

Toute personne majeure peut participer aux ateliers proposés par l'association « Imaginaire Compagnie ».

### Modalités d'inscription aux ateliers

Il est possible de s'inscrire pour la saison 2025/2026 jusque fin décembre 2025, en fonction des places disponibles. Afin de finaliser et de valider définitivement l'inscription à l'un des ateliers, chaque participant s'engage à fournir les documents suivants :

- \* la fiche d'inscription complétée et signée,
- \* un exemplaire signé du présent règlement,
- \* le paiement intégral pour la participation aux séances d'un atelier.

### Séance d'essai & entretien individuel

- Avant de s'inscrire pour l'année à l'un des ateliers de l'association, une séance d'essai est obligatoire. Cette séance d'essai est payante.
- Si la personne ayant participé à une séance d'essai souhaite s'inscrire à l'atelier, un entretien individuel avec l'intervenante d'une durée de 15 minutes environ (en présentiel ou en visio) sera programmé. Cet échange permettra à l'intervenante de préciser le mode de fonctionnement de l'atelier et d'être à l'écoute des attentes ou des objectifs éventuels du futur participant de l'atelier.

### Points d'étapes en cours de saison

- Deux débriefings collectifs sous forme d'un tour de table seront proposés en décembre 2025 et en avril 2026. Les participants et l'intervenante pourront alors faire le point sur l'avancement et les attentes de l'atelier. Les participants pourront faire part également de leur ressenti de l'atelier et proposer d'éventuelles pistes de travail ou de fonctionnement pour la suite de l'atelier. Cette réflexion collective sera animée par l'intervenante qui sera garante d'une discussion ouverte et respectueuse de chacun et chacune. Les dates des ces points d'étapes seront fixés en début de saison.

### Fin de saison & entretien individuel

- En fin de saison (juin/juillet 2026), il sera proposé un entretien individuel avec l'intervenante d'une durée maximale de 15 minutes. Au cours de cet entretien, un bilan individuel et personnalisé sera effectué conjointement par le/la participant(e) et l'intervenante, en s'appuyant sur une liste de compétences abordées au cours de la saison (savoir-faire, savoir-être et techniques). Cet entretien individuel n'est pas obligatoire.

### Nombre minimum et maximum de participants au cours d'une séance

Si, après une demi-heure de séance, le nombre de participants n'atteint pas 5 personnes, le cours ne sera pas assuré. Le nombre maximum de participants est de 14.

Si à la fin du premier trimestre (fin décembre 2025), le nombre de 8 inscrits n'est pas atteint dans un atelier, l'atelier ne sera pas maintenu et les 2/3 de la somme totale seront reversés aux participants.

## LIEU

Les ateliers ont lieu au « 133 » situé au 133 rue Roger Salengro à Hellemmes Lille (le133.blogspot.com). L'association s'engage à prévenir les participants de toute modification éventuelle du lieu des ateliers par mail.

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

### Communication des informations

Un groupe WhatsApp sera créé en début de saison pour chacun des ateliers.

### Engagement des participants et de l'association

L'inscription à l'un des ateliers de l'association implique un **engagement personnel** de chacun des participants sur toute la durée de la saison 2025/2026. L'inscription souscrite engage l'association à assurer les séances d'atelier comme décrites dans les projets qui sont consultables en ligne sur le site de l'association.

### Assiduité

Une **fréquentation régulière** des séances d'atelier et un **respect des horaires** est indispensable pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences artistiques tout au long de la saison. Il en va de même pour la participation aux scènes ouvertes, aux restitutions publiques et aux répétitions générales.

### Retards et absences

En cas de retard ou d'absence, il est demandé impérativement de **prévenir l'intervenante**, Françoise Demory, soit via le groupe WhatsApp de l'atelier, soit par **mail** (imaginairecompagnie@gmail.com). Si l'intervenante ne peut assurer un cours, celui-ci sera reporté à une date ultérieure. Dans ce cas, l'association prévient les participants.

### Respect mutuel

Le théâtre est un loisir qui demande une **rigueur**, un **respect** de soi-même et des autres. Le participant s'engage à adopter un comportement qui ne nuira pas au bon déroulement des ateliers.

### Tenue vestimentaire

Il est conseillé de venir avec une tenue souple et décontractée (vêtements amples) et des chaussures plates. Des vestiaires sont mis à disposition afin que les participants puissent se changer si nécessaire, avant la séance.

### Droit à l'image

Les participants des ateliers cèdent leur droit à l'image à l'association *Imaginaire Compagnie* qui, par ce présent règlement, est autorisée à utiliser les images des participants (photos et vidéos) pour toute promotion de l'association ou pour toute autre promotion artistique et ce, sur tout support, dans les limites autorisées par la loi et dans le respect de l'intégrité et de la vie privée.

## HORAIRES & TARIFS

Les ateliers de l'association reprennent à partir du 17 septembre 2025 et s'arrêtent le 30 juin 2026.

Les jours, horaires, tarifs et modalités d'inscription sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'atelier	Jour et horaires	Durée d'une séance	Inscription à l'année	Inscription à la séance	Tarif séance d'essai	Tarif pour l'année	Tarif pour une séance
Atelier pratique théâtrale	Mardi de 18h00 à 20h00 (hors vacances scolaires)	2 heures	oui	non	15 €	345 €	/
Atelier découverte de soi par l'impro	Mardi de 20h15 à 22h15 (hors vacances scolaires)	2 heures	oui	non	15 €	345 €	/
Atelier découverte de soi par l'impro	Samedi de 14h00 à 19h00 suivant planning (*)	5 heures	oui	oui	55 €	345 €	55 €

Le jour et les horaires des ateliers sont susceptibles d'être modifiés : l'association s'engage à prévenir les participants de toute modification éventuelle du planning des séances.

### SÉANCE D'ESSAI ou PAIEMENT à la SÉANCE

Pour **participer à une séance d'essai ou ponctuellement à une séance** de l'atelier « découverte de soi par l'impro », il est indispensable :

- d'envoyer préalablement sa fiche d'inscription complétée à l'association,
- d'effectuer le paiement de la séance avant celle-ci.

NB : en cas d'inscription à l'année, le paiement de la séance d'essai sera remboursé lors du paiement global.

#### 1. L'atelier "pratique théâtrale" (mardi de 18h00 à 20h00)

En plus des séances hebdomadaires, des séances supplémentaires pourront être programmées en cours de saison afin de se préparer au mieux aux restitutions de fin de saison (dates à programmer en 2026). Ces séances supplémentaires permettront aux participants de parfaire le rendu de la représentation et d'être plus à l'aise lors des restitutions publiques. Ces séances supplémentaires sont comprises dans les tarifs mentionnés dans ce règlement intérieur : elles ne feront pas l'objet d'une facturation supplémentaire. Ces séances ajoutées feront partie intégrante du projet : c'est un geste généreux issu conjointement de l'engagement d'un groupe de comédiens amateurs et de la démarche artistique de l'intervenante sur des restitutions publiques et un projet collectif.

#### 2. L'atelier "découverte de soi par l'impro" (mardi de 20h15 à 22h15 ou samedi de 14h00 à 19h00 suivant planning)

(\*) Planning des séances de l'atelier impro du samedi : 20 septembre, 11 octobre, 8 & 29 novembre et 13 décembre 2025  
10 & 31 janvier, 14 février, 7 mars, 4 avril, 2 & 23 mai, 20 juin 2026

## MODALITES DE PAIEMENT

Dans le cas d'une inscription à l'année, le paiement doit être effectué en début de saison en intégralité.

Aucun remboursement des séances d'ateliers ne peut être consenti au participant en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou toute autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

Un échelonnement des paiements est possible : dans ce cas, un échéancier sera établi conjointement entre le participant et l'association. En cas de paiement échelonné par virement, un chèque de la totalité sera demandé en début de saison (ce chèque ne sera pas déposé).

**Il est à noter que le paiement échelonné n'est qu'une simple facilité de paiement : toute somme restant due sera à régler.**

**Moyens de paiement :** chèque / espèces / virement

**IBAN :** IMAGINAIRE COMPAGNIE - FR76 3000 3028 9800 0500 3238 401 - **BIC :** SOGEFRPP

### Transmission des informations

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, nous privilégions la transmission des informations par courrier électronique ou par WhatsApp. De ce fait, il est demandé aux participants des ateliers de consulter régulièrement leurs messageries.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et prénom du signataire : \_\_\_\_\_  
(Signature)